



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination de deux ponts sur le territoire des communes de Meyrin et Vernier

du 20 février 1985.

LE CONSEIL D'ÉTAT

- 1984 ; vu l'accord de la commune de Meyrin du 11 décembre
- 1984 ; vu l'accord de la commune de Vernier du 13 décembre
- clature ; vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature ;
- vu le règlement sur la dénomination des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975 ;

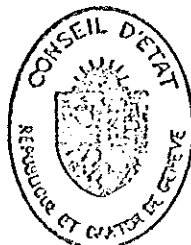
ARRÊTÉ

Il est donné le nom de :

- pont de Val-Ombre (lieu-dit) CVL 90794
à l'ouvrage de la route de Meyrin qui enjambe l'autoroute RN1a
 - pont de Pré-Bois (nom local)
à l'ouvrage de la route de Meyrin qui enjambe la route de Pré-Bois
- Ces dénominations entreront en vigueur le 1er avril 1985.

Communiqué à :

Intérieur	7 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
Chancellerie	1 ex.
BH	1 ex.
Sautier	3 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :

D. Haenni